

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-34-URBANISME (2.1) – COMMUNE DE DOMEVRE-EN-HAYE : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérard LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOIX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Par délibération communale en date du 25 mars 2015, la commune de Domèvre-en-Haye a souhaité la révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de redéfinir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Pour rappel, **les grands objectifs de révision du PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- Mettre le PLU en compatibilité avec les orientations du SCoT Sud 54 approuvé en date du 14 décembre 2013 notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement ainsi que le développement en matière d'habitat.
- Mettre le document d'urbanisme en conformité avec les lois Grenelle : réalisation d'une analyse de la consommation des sols, étude des capacités de création de logements dans le village existant, définition d'objectifs de modération de la consommation d'espace et d'indicateur de suivi etc...
- Tenir compte de l'apport de ces nouvelles analyses pour réajuster le projet communal sur la thématique du développement résidentiel, des équipements publics (mise à jour des emplacements réservés) et de la protection de l'environnement via notamment l'étude en cours sur les anciens secteurs de verger en friche, menée par la commune.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

- Orientation générale n°1 : **PRESERVER LES EQUIPEMENTS DE SERVICES ET DE LOISIRS ET APPORTER LA MIXITE NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU VILLAGE**
- Orientation générale n°2 : **RENFORCER LES LIAISONS DOUCES ET LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE**
- Orientation générale n° 3 : **CONSERVER L'IMAGE DU TERRITOIRE**
- Orientation générale n°4 : **PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES ET FAVORISER LEUR EXPLOITATION**
- Orientation générale n°5 : **QUALIFIER LES ENTREES DE VILLAGE**
- Orientation générale n°6 : **ASSURER UNE GESTION ECONOMOME DE L'ESPACE TOUT EN MAITRISANT UNE CROISSANCE HARMONIEUSE**

Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et EPCI limitrophes. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Par décision en date du 25 avril 2018, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Francis GERARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 01 juin octobre au 03 juillet 2018 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de PLU.

Chaque remarque formulée, par les Personnes Publiques Associées, par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) ou par la population, a fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur et en annexe du PLU.

Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Domèvre-en-Haye en date du 25 mars 2015 prescrivant la révision de son PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu la délibération de la commune de Domèvre-en-Haye en date du 22 mars 2017 autorisant la CC2T à poursuivre cette procédure de révision de PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 arrêtant le projet de révision de POS en PLU de la commune de Domèvre-en-Haye et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté n°Urb-07-18 en date du 03 mai 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu la Commission Habitat et Urbanisme du 05 septembre 2018 ;

Vu la Commission des Maires du 20 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de révision du PLU de la commune de Domèvre-en-Haye ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX